

CONDUCTEUR DE TRAVAUX DU BATIMENT

DIPLÔME(S)

Titre professionnel de niveau III de CONDUCTEUR DE TRAVAUX DU BATIMENT (2 ans)

Admission

Vous devez être Titulaire d'un Bac de préférence dans le domaine du Bâtiment.

Il est toutefois accessible aux jeunes diplômés mais aussi aux salariés d'entreprise souhaitant évoluer vers des fonctions de responsable de chantier.

Et donc aux titulaires de Brevets Professionnels, Mentions complémentaires...



Le métier

Le conducteur de travaux du bâtiment est le responsable technique, administratif et budgétaire d'un ou plusieurs chantiers de bâtiment, depuis leur préparation jusqu'à leur livraison.

Il prévoit et organise, à partir d'un dossier technique qui lui est confié, les moyens matériels et humains permettant l'exécution des travaux dans les meilleures conditions de délai, de sécurité, de qualité et de rentabilité.

Il intervient dans chacune des phases de réalisation du chantier, et parfois même en amont.


Interlocuteur direct des différents partenaires de l'acte de construire, il est ainsi amené à jouer un rôle commercial en complément du développement de sa fonction de gestionnaire.

Il dispose d'une large autonomie dans l'organisation des chantiers dont il est responsable.

L'emploi s'exerce le plus souvent sur les chantiers (le port d'équipements de protection est alors requis), même si une part se déroule au bureau, à l'agence ou au siège de l'entreprise.

Il demande une forte implication avec des amplitudes horaires et une mobilité géographique pouvant être importante (en distance, en fréquence, en durée).

BTP CFA 54-55 - Pont-à-Mousson

 03 83 81 65 65

<http://www.BTPCFA54-55.FR>

